



Genève, le 5 février 2016

### **RIE III**

## **La réforme doit maintenir les prestations publiques pour protéger les habitant-e-s et l'emploi**

**La réforme cantonale de l'imposition des entreprises, telle que défendue par le Conseil d'Etat avec un taux d'imposition des bénéficiaires à 13%, coûterait trop cher à Genève. Le canton perdrait 76% des revenus tirés de l'imposition des entreprises et les communes genevoises vont voir s'envoler 135 millions tirés de l'imposition du bénéfice des entreprises ordinaires. Le Parti socialiste genevois refuse un taux d'imposition à 13% qui implique des pertes de recettes fiscales condamnant des prestations essentielles à la population, et mettant en péril des milliers d'emplois dans les collectivités publiques.**

Pour mettre fin à une inégalité de traitement, le Parti socialiste est favorable au principe d'un taux d'imposition unique pour les entreprises. Cependant, le passage d'un taux d'imposition des bénéficiaires des entreprises ordinaires de 24 à 13%, tel que voulu par le Conseil d'Etat, implique une baisse abyssale de l'imposition cantonale de 68%. Pour rappel, les entreprises ordinaires ont payé 1'086,9 millions d'impôts en 2012. En prenant en compte les effets de l'ensemble de la réforme, y compris la baisse de l'imposition du capital, le Conseil d'Etat indique que leur participation diminuera de 833 millions. Cela représente une baisse de 76,6% de l'imposition des entreprises ordinaires, qui paient 71,8% de tous les impôts sur les personnes morales. Or, une hausse à 13% de l'imposition des entreprises à statuts (*holdings*, sociétés auxiliaires et *hedge funds*), actuellement taxées entre 7,6% et 11,6 %, ne pourra pas équilibrer cette baisse, car elle ne compensera pas le manque à gagner, évalué à 484 millions pour le canton et les communes.

De plus, les revenus des communes genevoises tirés des centimes additionnels communaux sur l'impôt sur le bénéfice seront touchés dans les mêmes proportions que l'impôt cantonal sur le bénéfice. En 2012, l'impôt communal sur le bénéfice des entreprises ordinaires représentait 197,3 millions de francs. Le Parti socialiste estime qu'avec un taux à 13%, il chuterait à 62,3 millions. Les communes pourraient donc perdre 135 millions de francs issus de l'imposition du bénéfice des entreprises ordinaires ! Plan-les-Ouates, Meyrin et la Ville de Genève perdraient respectivement 9,8 millions, 6 millions et 67,8 millions de francs. Compte tenu des maigres informations fournies par le Conseil d'Etat, il est à ce stade impossible d'évaluer l'hypothétique hausse des revenus issus de l'imposition des entreprises à statuts.

Le Conseil d'Etat s'entête à défendre un taux unique à 13% au nom du maintien de l'emploi, alors qu'il ne dispose d'aucune étude sérieuse corrélant la volatilité des entreprises à la hausse du taux d'imposition. Bien au contraire, les baisses fiscales prévues avec un taux à 13%, menacent directement 4'000 postes de travail dans les collectivités publiques ou les institutions subventionnées. Ce taux défendu semble avant tout destiné à galvaniser la concurrence fiscale inter-cantonale et internationale.

Le Parti socialiste genevois refuse une réforme de l'imposition des entreprises impliquant des pertes de recettes fiscales sans compensation. La détermination du futur taux unique doit se faire sur la base de l'exigence du maintien des prestations publiques, des infrastructures, et des conditions cadres, sociales et économiques, qui font la force de Genève. Selon le Conseil d'Etat, chaque hausse d'un point du taux d'imposition, à partir de 13%, permettrait d'engranger 160 millions de francs de recettes supplémentaires. Comptablement, un taux de 16% maintiendrait les recettes fiscales à leur niveau actuel. Il doit donc être le point de départ d'une recherche d'équilibre, sous réserve de l'évaluation de son impact sur le tissu économique ; du contenu exact de la réforme fédérale en cours ; et des compensations que le Conseil d'Etat évoque, sans réussir à formuler des proportions concrètes.

#### **Pour plus d'informations :**

- Carole-Anne Kast, Présidente (079 310 48 90)
- Lydia Schneider Hausser, Cheffe de groupe socialiste (079 382 82 89)
- Romain de Sainte Marie, Député (079 395 23 85)